

# PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL POUR L'OMBRIE 2014-2020



L'entreprise a bénéficié des aides du P.S.R. Ombrie 2014/2020 mesure 16 - sous-mesure 16.4. - type d'intervention 16.4.1. action b) « Coopération de la chaîne d'approvisionnement pour la création et le développement de chaînes d'approvisionnement courtes pour la valorisation des céréales destinées à la consommation humaine », pour la réalisation d'un projet appelé « Cœur vert de l'Ombrie » visant à encourager la chaîne d'approvisionnement courte mise en œuvre à travers les coopération entre les entreprises agricoles et les entreprises agroalimentaires qui transforment et vendent directement le produit des entreprises de production agricole et qui sont les seuls intermédiaires entre les agriculteurs et le marché, achetant directement auprès de l'agriculteur et gérant toutes les étapes nécessaires pour amener le produit final sur le marché. La filière courte, qui réunit les agriculteurs, qui produisent et vendent la matière première, et la partie industrielle, qui s'engage à l'acheter et à la transformer, est l'outil pour obtenir une augmentation de la valeur ajoutée déterminée précisément par la transformation des céréales produites en la région, par des transformateurs régionaux, en une gamme de produits pour la nutrition humaine. Le montant des dépenses nécessaires à la réalisation du projet est égal à 7 172 870,84 € ce qui correspond à un soutien accordé égal à 2 351 086,78 €. Les dépenses concernaient des investissements destinés à la modernisation et au renforcement de la chaîne de transformation des matières premières pour obtenir des aliments pour la consommation humaine, ainsi que le renforcement des machines et équipements des exploitations agricoles impliquées pour la culture du blé tendre de l'allocation à la chaîne d'approvisionnement.